

Les écoles hors contrat, nouveau débat électoral

Montessori, catholiques « tradi », musulmans... ces établissements séduisent de plus en plus de parents

Il fut un temps, pas si lointain, où les écoles hors contrat étaient un « angle mort » de l'éducation, pour reprendre la formule d'un haut fonctionnaire du ministère, avant l'élection présidentielle de 2012. Elles ne faisaient à l'époque ni la « une » des médias, ni l'objet de promesses électorales. Ce temps-là est manifestement révolu.

François Fillon en a apporté la preuve en prenant fait et cause pour cette offre éducative issue de la société civile : s'il accède à l'Élysée, le candidat LR soutiendra la création d'un nouveau type d'établissements scolaires « indépendants et innovants » dans les zones en difficulté, a-t-il promis le 9 mars, à Besançon, en vantant l'une des écoles du réseau Espérance banlieues visitée à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine). Il a dit regretter que ces établissements ne soient « aujourd'hui pas aidés » – une absence de financement public qui remonte à la loi Debré (1959). Dans son programme, le mot « hors contrat » n'apparaît pas mais, pour les observateurs, un pas a été franchi.

Silence de la gauche

D'autant qu'il n'est pas le seul, durant cette campagne, à avoir donné de la visibilité à un secteur qui reste marginal (61 500 élèves scolarisés, sur un total de 12 millions) et pour le moins électrique (écoles confessionnelles, laïques, Montessori, citoyennes...), mais qui se développe en marge de l'école publique et privée sous contrat : en décembre 2016, c'est le mouvement « En marche ! » d'Emmanuel Macron qui avait convié, entre autres personnalités, le porte-parole de la Fondation Espérance banlieue à sa convention sur l'école organisée à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Le FN compte, parmi ses engagements de campagne, la défense de la liberté de l'enseignement, avec des « contrôles sur le hors contrat pour s'assurer de la conformité



avec les valeurs de la République», avance Alain Avello, conseiller éducation. Marine Le Pen s'était opposée à la ministre de l'éducation sur le régime d'ouverture des écoles hors contrat, en début d'année, lors d'un débat télévisé. Le FN ne reprend cependant pas à son compte l'idée, portée il y a dix ans par Jean-Marie Le Pen, du « coût moyen d'un élève », qu'il appelait à distribuer aux familles pour leur donner le libre choix. A gauche, en revanche, aucun candidat ne s'est emparé du sujet. Comme s'il fallait faire oublier la façon dont la ministre de l'éducation s'est vu retoquer son projet de mieux encadrer le secteur hors contrat : le Conseil constitutionnel

a censuré le 26 janvier, lors de l'examen de la loi égalité et citoyenneté, l'article porté par Najat Vallaud-Belkacem prévoyant de faire passer l'ouverture de ces écoles d'un simple régime de déclaration à celui d'une autorisation préalable. Ce silence de la gauche inquiète le sociologue François Dubet : « Elle fait campagne sur des thèmes classiques – plus de moyens –, pour ne fâcher personne, et laisse la droite se livrer à un hold-up sur les notions d'excellence, d'innovation ; c'est risqué. » Ce n'est pas faute d'avoir tenté une inflexion au ministère – mais « un peu tard », disent les observateurs. « On ouvre plus facilement, en France, une école qu'un restaurant ou un bar », a dénoncé la ministre ces derniers mois, assurant ne pas avoir uniquement dans son viseur les établissements musulmans. Les statistiques ne lui donnent pas tort : en quelques années, le nombre d'écoles hors contrat est passé de 900 à plus de 1 200, dont 300 confessionnelles environ, parmi lesquelles une quarantaine de musulmanes. En 2016, 93 nouvelles structures ont ouvert ; elles étaient 67 de plus en 2015,

58 en 2014... Le recensement est tenu par la Fondation pour l'école qui en promeut le modèle – une fondation reconnue d'utilité publique en 2008, « du temps où François Fillon était à Matignon », rappellent ses détracteurs.

« Dans les années 1980, les "boîtes à bac" avaient le vent en poupe, raconte sa directrice, Anne Coffinier, dans les années 1990, des écoles catholiques de type "tradi" ont fleuri, attirant des familles pour qui l'enseignement sous contrat n'était pas assez "catho". Aujourd'hui, les familles poussent les portes du hors-contrat avant tout pour des raisons pédagogiques, soutient cette énarque, dépeinte comme proche de La Manif pour tous, même si elle le récuse. Elles y viennent pour l'apprentissage de la citoyenneté, du bilinguisme, l'inspiration Montessori, ou parce qu'elles ont un enfant à besoins particuliers... Il n'y a pas d'école idéale mais des écoles qui, au cas par cas, répondent mieux à tel ou tel besoin, telle ou telle vision de la société. »

C'est bien là que le bât blesse, rétorquent les acteurs de l'éducation. « D'une école à l'autre, on s'expose à une déréglementation de

« D'une école à l'autre, on s'expose à une déréglementation de l'enseignement, s'alarme Francette Popineau, du syndicat d'enseignants SNUipp-FSU. Le risque existe d'aboutir à un grand marché lucratif de l'éducation, dans lequel on s'orienterait en fonction du lieu, des croyances, de l'idéologie... Mais vers quelle société va-t-on si l'on mise sur l'isolement des enfants et le repli sur soi ? » Christian Chevalier, du SE-UNSA, s'inquiète lui aussi d'une « vision repliée » de l'école revendiquée par « une certaine France, réac et décomplexée » qui « grignote des parts de marché mais aussi des esprits ». « Des familles pour qui le salut viendrait de la liberté de choix veulent pouvoir comparer, au sein d'une offre diversifiée, les établissements, poursuit-il. Ce sont deux conceptions

FRANCETTE POPINEAU
syndicat SNUipp-FSU

l'enseignement, s'alarme Francette Popineau, du syndicat d'enseignants SNUipp-FSU. Le risque existe d'aboutir à un grand marché lucratif de l'éducation, dans lequel on s'orienterait en fonction du lieu, des croyances, de l'idéologie... Mais vers quelle société va-t-on si l'on mise sur l'isolement des enfants et le repli sur soi ? » Christian Chevalier, du SE-UNSA, s'inquiète lui aussi d'une « vision repliée » de l'école revendiquée par « une certaine France, réac et décomplexée » qui « grignote des parts de marché mais aussi des esprits ». « Des familles pour qui le salut viendrait de la liberté de choix veulent pouvoir comparer, au sein d'une offre diversifiée, les établissements, poursuit-il. Ce sont deux conceptions

qui s'affrontent : soit l'éducation, perçue comme un bien commun accessible à tous, relève de l'État ; soit c'est un service pour lequel on est prêt à payer, un bien de consommation comme un autre. »

Avec, en toile de fond idéologique, un modèle ultralibéral ? « Pourquoi pas ultralibéral ? », répond d'une pirouette Anne Coffinier, qui récuse les étiquettes. « En France, la conception régalienne de l'école limite le débat. Ailleurs, la question du libre choix n'est pas – ou peu – politique, assure-t-elle. Aux Pays-Bas, en Suède, les pouvoirs politiques peuvent être de droite ou de gauche et défendre cette liberté. » A voir.

« Explosion » des inégalités

« Le développement récent du privé est quand même très lié à l'arrivée de gouvernements néolibéraux offensifs à l'étranger », nuance la sociologue Nathalie Mons. « La recherche n'a pu montrer les effets positifs de ces politiques, car ce nouveau privé est très hétérogène dans ses pratiques. Dans certains pays, les résultats ont même été très décevants », observe-t-elle, en rappelant « l'effondrement », dans le classement PISA, des résultats du système suédois, et « l'explosion » des inégalités.

Sans doute que l'intérêt d'une frange de la société pour ce gros millier d'écoles, pas tenues de suivre les programmes ni de mettre des enseignants diplômés de l'éducation nationale face à leurs élèves, dit quelque chose de la désillusion ressentie face au système classique, ses résultats en berne, ses inégalités. Mais, pour les spécialistes, c'est autre chose qui se joue. Une évolution, profonde, de « philosophie politique, fait valoir l'historien Claude Lelièvre. Vouloir financer le hors-contrat, c'est une rupture avec le compromis institué au début de la V^e République par Charles de Gaulle et Michel Debré. Tous deux avaient exigé, en contrepartie du financement public des établissements catholiques, ce qu'ils appelaient le « rapprochement des enseignements donc des esprits » dans un cadre national unificateur. De ce cadre, il n'est pas question pour le hors-contrat.

L'évolution touche aussi le modèle économique : les enseignants redoutent l'arrivée d'entreprises du CAC 40 et des fonds d'investissement. Comme cela se fait déjà dans l'enseignement supérieur. ■

MATTEA BATTAGLIA

61 500

C'est le nombre d'écoliers, de collégiens et de lycéens (moins de 0,5% des effectifs) scolarisés dans près de 1 200 établissements privés hors contrat. 19 500 élèves le sont dans des structures confessionnelles, dont 10 000 dans des établissements catholiques. Le nombre de ces écoles a augmenté de quelque 25% ces cinq dernières années.

Dans l'académie de Versailles, des carences et des dérives graves

L'absence de nombreux enseignements est soulignée dans une note d'inspection que « Le Monde » s'est procurée

Ce n'est ni un rapport d'inspection officiel ni une présentation exhaustive du paysage des écoles hors contrat. La note d'analyse que *Le Monde* a pu se procurer, rédigée il y a un an par une inspectrice pédagogique honoraire de l'académie de Versailles à l'adresse de son recteur, a valeur de document : elle dit le pire de ce qui se joue derrière les portes de ces établissements quand ils dysfonctionnent.

L'académie en question compte une centaine d'écoles hors contrat. Pas uniquement ces établissements musulmans auxquels le ministère de l'éducation ne cache pas, dans le contexte postattentats, « porter une attention particulière » : on y trouve des écoles catholiques « tradis » – dont celles de la fraternité schismatique Saint-Pie X –, des écoles Montessori, Steiner, etc. Une trentaine ont été contrôlées en trois ans, au rythme de dix par an.

Les défenseurs de la liberté scolaire diront que les inspecteurs

ont trouvé dans ces établissements ce qu'ils étaient venus chercher : leurs visites, inopinées, ont la plupart du temps été motivées suite à des signalements ou des plaintes. Soit. Mais à l'heure où droite et gauche ferraillent sur le hors contrat – son apport, son financement, son contrôle –, taire les carences observées sur le terrain ne saurait servir le débat.

« Conditionnement »

Au fil de ce document, il n'est question que de « contenus [enseignés] erronés », « tendancieux » ou « évités ». De « rituels » voire de « conditionnement ». De l'écart entre les promesses pédagogiques affichées – excellence, bienveillance, individualisation – et les situations observées.

C'est « l'évitement de pans entiers du savoir » que la note détaille, « l'absence de nombreux enseignements » en sciences, technologie, géographie, histoire des arts, éducation civique, arts, musique, sport... « Nous assistons

partout à des séances d'exercices, de lecture, de copie, mais à aucune leçon », peut-on lire. Même indigence des démarches expérimentales, exploratoires ou de recherche qui font particulièrement défaut en histoire et sciences. Peu d'expression personnelle – qu'elle soit orale, littéraire, artistique, « si elle existe, elle reste invisible », souligne les inspecteurs. Peu ou pas de recours à la réflexion, à la création. Des outils informatiques qui prennent la poussière, des bibliothèques et des manuels datés... On est loin des projets éducatifs d'exception affichés.

« Aucune des écoles contrôlées n'a fait référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture », ce « bagage » que tout élève doit avoir acquis à l'issue de la scolarité obligatoire, à 16 ans. Sa transmission est pourtant la seule obligation faite aux structures hors contrat, qui peuvent jouer avec les programmes et les méthodes, recruter leurs propres éducateurs, mais sont te-

Dans une école, les frises chronologiques débutent « aux guerres de religion sans mention de la préhistoire ou de l'Antiquité »

nues, in fine, de le faire acquérir. Dans tel établissement catholique, on découvre dans un livre de SVT de 3^e « les pages sur la contraception collées entre elles ». Dans un manuel, on lit que « Pétaïn a sauvé la France », que « des ingrats (les résistants) ont fui en Angleterre ». Dans telle école musulmane, les frises chronologiques affichées aux murs débutent « aux guerres de religion sans mention de la préhistoire ou de l'Antiquité ».

Les établissements se revendiquent, souvent, de Maria Montessori. Or, si les supports sont bien dans la lignée de ceux développés par la médecin italienne, « les dimensions pédagogiques sont détournées de leurs enjeux et amputées de ce qui les fonde théoriquement. » « Comment les notions de libre choix et d'autonomie peuvent-elles survivre aux suggestions des adultes faites pour des raisons plus matérielles que pédagogiques, ou dès lors que les fillettes sont voilées à partir de 5 ans dans les écoles musulmanes contrôlées ? », interroge l'inspectrice.

« Passivité »

Les méthodes sont elles aussi épinglées – « appliquer, recopier, reproduire, répéter à l'exclusion de toute prise d'initiative » –, pour le peu de place qu'elles laissent au développement de l'esprit critique, de l'autonomie de pensée et de comportement. « La passivité et le silence des enfants, associés à l'absence d'expression, favori-

sent l'assimilation, l'obéissance, la soumission, sans laisser de place à la curiosité ou à la réflexion », souligne l'auteure.

Quid du devenir de ces établissements ? « Certains font déjà ou pourront faire l'objet d'une saisine par la justice », répond-on au ministère de l'éducation. Sans fermeture automatique : on a vu, avec la polémique sur l'école Al-Badr de Toulouse, à quel point la procédure peut être compliquée. « Versailles n'est pas une académie à part, fait-on valoir au ministère. Ce genre de remontées tend à démontrer que le hors contrat, longtemps considéré comme quantité négligeable – à la frange, à la marge –, nécessite un contrôle plus rigoureux. » Si la gauche n'a pas réussi, sous ce quinquennat, à modifier le régime d'ouverture de ce secteur, elle assure avoir déjà renforcé les modalités et le rythme des inspections : un « guide » a été distribué aux académies en février. Une première. ■

M.B.A.